



## COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 24 juin 2022 à 19h00

### À L'ESPACE HAUTE HERBASSE à MIRIBEL

**Présents :** M. VASSY Jean-Louis, CHARVAT Patrick, BESSON Isabelle, ROLIN Jérôme, BARRIER Marie-Agnès, GAUDENECHÉ Patrice, SAUREL Nelly, RONGY Marie-Madeleine, POUGET-MATHIEU Régine, MARION Isabelle, MARY Claude, CLET Benjamin, JANTON Joëlle, DUC Bernard, BRET Vincent

**Absents excusés :** M. RODRIGUEZ Richard ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis  
M. PAQUIEN Lionel

**Absents non Excusés :** Mme CARRERE Alexandra, Mme DUC Gwendoline  
SECRETAIRE : M. ROLIN Jérôme

#### 1 /- APPROBATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR

- 13 /- Location appartement Montrigaud
- 14/ - Demande de subvention au SDED et acceptation devis TARAVELLO
- 15/ - Convention mise à disposition agent titulaire

#### 2 /- APPROBATION DU PV DU CM DU 24 MAI 2022

M. DUC : A rajouter sur PV du 24 mai 2022 : « L'aire de camping c'est de la compétence de l'Agglo »

#### 3/- CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES POUR LA TRAVERSE DE MIRIBEL

##### **CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE MIRIBEL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions des bureaux d'étude consultés pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la traverse de Miribel. Le montant global de l'opération s'élève à 238 000 € HT suivant la variante n° 4 de l'étude de faisabilité du Département de la Drôme.

Bureaux d'études	Coût prévisionnel des travaux	rémunération
Cabinet Laurent DAVID	< 457 347 € HT	Taux de rémunération après application du coefficient : $12,25 \% \times 0,85 = 10,41 \%$ arrondi à 10 % > REMISE 7 % ( à appliquer sur le montant HT prévisionnel des travaux)
Alp' Etudes	238 000,00 € HT	8,5 % soit 20 230,00 € HT ( 24 276 € TTC)
Stadia	218 464,40 € HT	6,76 % soit 14 767,50 € ( 17 721,00 € TTC)
BEAUR	268 000,00 € HT	8,5 % soit 22 800,00 € HT ( 27 360,00 € TTC)

La  
commissi

on Appel d'offre s'est réunie le 17 juin 2022 et a étudié les différentes propositions.

C'est la proposition du cabinet BEAUR qui a été retenue pour un montant estimatif de **22 800,00 € HT**

#### 4 - ACCEPTATION DEVIS : MATÉRIEL ET TRAVAUX COMMERCE ST BONNET ET LOGEMENT

##### **APPROBATION DES DEVIS DES ENTREPRISES TROLLIER ET SASU FROID GRESIVAUDAN POUR TRAVAUX ET ACHAT DE MATÉRIEL – COMMERCE ET APPARTEMENT DE ST BONNET**

M. le Maire présente les devis de l'entreprise TROLLIER pour des travaux à l'appartement au dessus du commerce et de SASU FROID GRESIVAUDAN pour du matériel pour le commerce de St Bonnet :

- l'entreprise TROLLIER pour des travaux de rénovation de la salle de bains de l'appartement au-dessus du commerce de St Bonnet d'un montant de 2 534,00 € HT soit 3 040,80 € TTC ,
- SASU FROID GRESIVAUDAN pour l'achat de fourneaux 4 feux, lave-vaisselle a capot Krupps, adoucisseur volumétrique et friteuse pour le commerce de St Bonnet d'un montant de 11 495 € HT soit 13 757,75 € TTC.

## APPROBATION DES DEVIS DES ENTREPRISES COMAT & VALCO ÉQUIPEMENTS ET L'ECHO TECHNIQUE- MOBILIER URBAIN

M. le Maire présente le devis de l'entreprise COMAT & VALCO EQUIPEMENT pour l'achat de mobilier urbain pour la commune de Valherbasse, d'un montant de 6 600,00 € HT soit 7 920,00 € TTC et celui de L'ECHO TECHNIQUE pour l'achat de jeux pour enfants d'un montant de 4 851,92 € HT soit 5 822,30 €.

### **5 /- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN**

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre de l'achat de mobilier urbain sur les devis des entreprises COMAT & VALCO EQUIPEMENT et L'ECHO TECHNIQUE

- **COMAT & VALCO EQUIPEMENT** pour l'achat de mobilier urbain : jardinières roussillon octogonales 1300x500x500mm, 10 balconnières sur rambarde, 4 tables pique nique Canada simple, 4 bancs, 4 corbeilles acadienne de 80 l d'un montant de 6 600,00 € HT soit 7 920,00 € TTC ,
- **L'ECHO TECHNIQUE** pour l'achat de jeux pour enfants d'un montant de 4 851,92 € HT soit 5 822,30 €.

Le Conseil Municipal,

**SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental de la Drôme pour l'achat de mobilier urbain,**

### **6 / - DM N°02 – VIREMENT DE CRÉDIT – TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX – MOBILIER URBAIN**

#### DM N°02 - VIREMENT DE CRÉDIT – TRAVAUX ET ACHAT DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une DECISION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CRÉDIT, afin de mandater les factures de travaux dans des bâtiments communaux, le commerce multiservices de Montrigaud, les factures de fin de travaux de la Traverse de St Bonnet de Valclérieux, l'achat de matériel pour le commerce de St Bonnet de Valclérieux et l'achat de mobilier urbain.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose de procéder au virement de crédits suivants :

INVESTISSEMENT DÉPENSES			
CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT	CHAPITRE ARTICLE OPÉRATION	MONTANT
23-2315/168	-30 000,00 €	23-2313/146	30 000,00 €
23-2315/168	-20 000,00 €	21-2158/146	20 000,00 €
23-2315/168	-9 943,00 €	21-2184/146	9 943,00 €
23-2315/168	-48 529,00 €	23-2315/162	48 529,00 €
TOTAUX	-108 472,00 €	TOTAUX	108 472,00 €

### **7 /- LOYER APPARTEMENT AU DESSUS DU COMMERCE ST BONNET**

L'appartement au dessus du commerce va être loué à Mme REILLE et M. CAMARA, les personnes qui reprennent le commerce.

Caractéristiques de l'appartement :

**T4 1<sup>er</sup> étage - 27 place du lavoir St Bonnet de Valclérieux 26350 VALHERBASSE**

**SURFACE HABITABLE 77.90M2 - Surface corrigée : Surface Utile 80.72m2 - Annexes : Espace extérieur**

**M. Le Maire propose un loyer de 450 € pour l'appartement et 120 € de provision de gaz.**

### **8/- PROTOCOLE DU PERSONNEL**

#### PERSONNEL – ADOPTION DU PROTOCOLE DU PERSONNEL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique *du centre de gestion* en date du 2 mai 2022  
Vu la délibération du conseil municipal du 24 juin 2022

### **Sur rapport du Maire,**

Dans ce cadre, il est proposé à la présente assemblée d'adopter ce document synthétique qui reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale.

Il fixe, ainsi, au sein de la commune les règles relatives notamment :

- A l'organisation du travail (fixation de la durée du temps de travail, des cycles de travail des différents services et des horaires de travail qui en découlent),
- A la formation et au compte personnel d'activité,
- Aux congés et absences diverses (fixation des modalités de gestion des congés annuels, des comptes épargne temps et des autorisations spéciales d'absences),

Le protocole se trouve annexé à la présente délibération et sera affiché et communiqué à l'ensemble des agents de la collectivité.

## **9 /- RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **Modification du Règlement intérieur suite à la réforme de la publicité des actes**

#### **- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

**Considérant** que le Règlement intérieur du Conseil Municipal a été adopté lors du conseil du 19 novembre 2020,

**Considérant** que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale,

**Considérant** la réforme de la publicité des actes qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**Vu** la délibération du conseil en date du 24 mai 2022,

**Vu** la modification apportée aux articles 32 et 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

*Article 32 : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal, rédigé par le secrétaire de séance, est validé au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Suivant délibération n° 42 du 24 mai 2022, publicité par publication papier du PV et de tous les actes réglementaires dans le hall de la mairie.*

*Article 33 : Le compte rendu de la séance du conseil municipal sera supprimé. La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sera affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune.*

### **DÉCIDE**

**d'approuver, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Valherbasse.**

## **10/- SDED- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET TOTEM FRANCE**

#### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VALHERBASSE ET TOTEM FRANCE REPRÉSENTÉE PAR M. Thierry PAPIN POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU - SDED**

M. le Maire explique que dans le cadre d'une déclaration préalable concernant l'installation d'un pylône de téléphonie, il est nécessaire de signer une convention pour le raccordement au réseau du pylône situé :  
Lieu-dit CHAFFORT ( AW 90)

Montrigaud 26350 VALHERBASSE

avec TOTEM FRANCE représentée par M. Thierry PAPIN

Le SDED, dans son courrier du 16 mars 2022 indique qu'il conviendrait de réaliser un raccordement de réseau électrique d'environ 240 m sur le domaine public jusqu'en limite Nord de la parcelle. La commune devra solliciter l'intervention du SDED et s'engager à prendre en charge le montant communal estimé à 9 070,08 €.

La Déclaration Préalable DP 026 210 22 V0006 déposée par TOTEM FRANCE le 03/03/2022 a été accordé en avril 2022 et un arrêté fixant les participations exigibles nous a été transmis par la Préfecture.

## **11 /- LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATÉRIEL COMMUNAL TABLES, CHAISES, BANCS : TARIFS**

Il convient d'homogénéiser les tarifs des salles communales et du matériel communal comme les tables, les chaises et les bancs.

Après délibération, il est proposé :

1 table et 4 chaises à 5 € et 1 table et 2 bancs à 5 € (Habitants de Valherbasse) et tarif double pour pers Extérieur avec Caution 150 €

Location salles : pas de changement

location salle Miribel : 80 €

## **12/- PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SIABH >> A REPORTER AU PROCHAIN CONSEIL**

**13-/ LOCATION APPARTEMENT MONTRIGAUD** > M. CHARVAT propose un loyer de 420 €

## **14-/ Demande de subvention au SDED et acceptation devis TARAVELLO**

**ACCEPTATION DU DEVIS du volet de 3,4m x 2,4 m pour l'auberge de Montrigaud ( remplacement du volet de la porte face à la Mairie)**

Réparation d'un volet 1 699 € HT

Une subvention sera demandée au SDED

**15-/ Convention mise à disposition agent titulaire** > Début des fonctions 4 juillet 2022 : Choix mardi ou jeudi Valherbasse et/ou St Laurent d'Onay - Porteur du projet : SIVOS

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **vogues annuelles : vogue à Miribel le 2 juillet**

Pour Montrigaud et St Bonnet : recherche de bénévoles

- **ACCA** : Lieu de pose de bac pour entreposer les viscères

Lieu : à proximité des stations d'épurations. Voir pour entreposer dans des lieux boisés. Proposition de déposer chez un chasseur éventuellement.

- **Eclairage public St Bonnet** : VRA demande d'étudier la mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur la commune de St Bonnet de Valclérieux. Arrêté à prendre pour harmonisation sur les 3 communes.

M. le maire propose d'échanger avec les habitants. Extinction entre 00H00 et 5h du matin ;

- **VOIRIE** : Les travaux sont terminés sur Montrigaud. Il reste quelques portions sur Miribel et St Bonnet

- **Défense incendie** : A faire sur St Bonnet et Montrigaud. Délibération à prendre au prochain conseil. Dépense 12 500 € Subventionnée à 80 %

- **MAISON FRANCE SERVICE** : Accueil des personnes ayant des difficultés avec le service public (MSA, CARSAT, EDF, ENEDIS, CAF, POLE EMPLOI.....)

Il y en a une à St Donat et une à Hauterives. Il y aura un bus pour ce service.

Le BUS sera tous les mardis matins à Crépol à compter du 6 septembre 2022.

Cotisation : 1,50 €/Habitants versement à VRA (Convention à prendre au prochain conseil)

- **I.H.H.** : Nouveau bureau Président M. REYNAUD Pascal

Recherche de joueurs > Urgent

- **POP CORN** : Fonctionne bien sur Valherbasse (15 jeunes) centre de loisirs pour ados. Endroit dédié avec jeux, multimédias. Le jeune trouve à l'intérieur des supports mis en place par l'agglo. Différents moyens de communication avec des animateurs. Échanges avec des problématiques. Le bus vient tous les 15 jours, le vendredi et samedi devant la salle des fêtes.

*La séance est levée à 21H15*